

COMMUNIQUE D EPRESSE

La Société Civile Burundaise prend acte du décret N° 100/152 du 13 Juin 2011 portant création et nomination des membres du comité technique chargé de la préparation de la mise en place des mécanismes de Justice Transitionnelle. Ce faisant, l'avènement de ce comité présage la mise en place effective des Mécanismes de Justice de Transition selon les normes d'usage à l'image de tous les pays sortant des périodes de troubles comme le nôtre. Conformément aux points de vue de la population consultée à cet effet et surtout dans la droite ligne des principales recommandations du Rapport issu de ces consultations, ce processus se doit d'être inclusif. La preuve en est que ces consultations avaient été menées dans un esprit tripartite, c'est-à-dire le Gouvernement, les Nations Unies et la Société Civile. Malheureusement, le comité technique dont question plus haut n'est que tout le contraire de cet esprit de tripartisme auquel on commençait à s'habituer.

Face à cette situation, le Forum pour le Renforcement de la Société Civile, FORSC, porte à la connaissance de l'opinion nationale et internationale ce qui suit :

1. FORSC constate amèrement que la Société Civile est exclue du processus car il n'y a personne de ses rangs qui fait partie de ce comité ;
2. La Société Civile regrette qu'un organe aussi longuement attendu soit mis en place de manière aussi clandestine, dans le seul souci d'écarter un partenaire qui a suivi le processus dans tous ses tenants et ses aboutissants ;
3. La Société Civile constate qu'il s'agit d'un comité mis en place sans aucune consultation, en foulant au pied le souci de cohésion et de rassemblement de toutes les composantes de la nation. La Société Civile éprouve de sérieux doutes que ce comité soit capable de faire preuve de probité et de neutralité suffisante pour proposer des critères pour la désignation des membres de la Commission Vérité Réconciliation à venir ;

La Société Civile recommande :

- Au Président de la République

De suspendre ce décret et entamer sans délai une large consultation pour y inclure des représentants de la Société Civile et faire recours à des personnalités reconnues pour leur esprit d'indépendance et de probité, capable d'être au dessus de la mêlée ;

- A la représentation du Secrétaire Général des Nations Unies au Burundi : de faire pression pour qu'un comité technique au caractère aussi monolithique n'engage pas un processus bien commencé sur un terrain glissant ;

- Aux organisations indépendantes : de rester sereines et éveillées pour que l'avenir de toute une société ne soit sacrifiée à l'autel d'un militantisme ou partisannerie d'un autre âge.

Fait à Bujumbura, le 14 Juin 2011

Pour l'ORSC, Pacifique NININHAZWE

Délégué Général